



Cycle de séminaires

APSI Promote through ICT days: Day 4

ARCHIVAGE LEGAL

1. Introduction

Jean DIEDERICH – KURT SALMON / Président APSI

ARCHIVAGE LÉGAL

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011, à partir de 17h00

Namur Hamm • 2 rue de Bittbourg • L-1273 Luxembourg

17.00: Accueil

17.20: Introduction, Jean Diederich, Président de l'APSI

17.30: « Contexte réglementaire et normatif »,
Xavier Lisoir, PwC

17.50: « Dématérialisation, les bonnes pratiques »,
Vincent Kolaczynski, CK

18.15: « GED ou Archivage ? »,
Cédric Jadoul, Fujitsu Technology Solutions

18.30: « Moyens de stockage et garantie de pérennité,
alternatives de plateformes »,
Alain Letecheur, Telindus

19:00: Q&A, mot de conclusion

19.10: Cocktail

En partenariat avec 

Les inscriptions sont à faire sur: www.apsi.lu/seminaire Date limite d'inscription: Lundi 12 Décembre 2011. Un « no show up » sera facturé 35 €.

L'APSI se présente ... www.apsi.lu



L'association Membres Activités Actualités Documentation Networking Contact



apsi



L'Association des Professionnels de la Société de l'Information vous souhaite la bienvenue!

En tant que fédération professionnelle regroupée au niveau de la clc, l'APSI est une organisation patronale active dans les domaines des TIC.

La mission de l'APSI est d'informer, de conseiller, de représenter et de défendre les intérêts des entreprises membres et de participer à la promotion du secteur de la société de l'information au Luxembourg.

N'hésitez pas à devenir membre et profiter des services de l'APSI.

Jean Diederich
Président de l'APSI

Les Flagship Awards 2010!

Cetrel remporte l'édition 2010 des Flagship Awards.



FLAGSHIP
A W A R D S

L'APSI, l'association patronale du secteur TIC: devenir membre?

Une association patronale sans but lucratif créée en 2000, avec pour but la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, l'extension et le perfectionnement des institutions des professions de la société de l'information, le tout tant seul que dans un cadre fédéré.

Qui peut devenir membre?

Peut devenir membre effectif de l'association tout professionnel actif légalement établi sur le territoire du Grand-duché de Luxembourg, ayant à titre significatif en charge le commerce ou le développement de services relatifs à la société de l'information, que ce soit des personnes morales ou des personnes physiques. Ces derniers peuvent devenir membre en leur nom personnel.

Pourquoi devenir membre de l'APSI?

AMPLIFIER la voix des acteurs du secteur informatique et porter leur avis, critiques, propositions et projets auprès des autorités politiques, de sorte à favoriser le développement économique durable.

PROMOUVOIR les intérêts professionnels des employeurs du secteur informatique auprès des décideurs et des investisseurs potentiels au Grand-duché.

SENSIBILISER le marché luxembourgeois et de la Grande Région, ses acteurs économiques et politiques, et la société toute entière aux enjeux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

INFORMER les professionnels de la société de l'information sur tout sujet d'intérêt général ou spécifique, notamment relatif à leurs droits et devoirs.



ict

luxembourg

Présentation de la
plateforme
ICTluxembourg

Conférence
de presse

9.11.2011



© 2011 ICTluxembourg



ICTluxembourg: objectifs et mode de fonctionnement

Mode de fonctionnement:

- **Organe décisionnel est le Conseil** composé des Présidents des associations membres :
 - Nicolas Buck, Président de l'Association des PSF de support (APSFS)
 - Amal Choury, Présidente d'EuroCloud Luxembourg
 - Jean Diederich, Président de l'APSI
 - Marc Hemmerling, Head of Organisation, Technology and Payment Systems, ABBL
 - Gérard Hoffmann, Président de Fedil-ICT
- **Le Secrétariat général est assuré par :**
 - Romain Lanners, Conseiller Fedil – Business Federation Luxembourg
- **Le support Communication est assuré par :**
 - Claude Lüscher, membre du conseil APSI

L'ARCHIVAGE LEGAL

- Dans la continuité des pratiques de l'archivage des documents papier, l'entreprise doit archiver des documents immatériels ou dématérialisés.
- L'archivage légal est à la fois une :
 - Obligation au regard des différentes lois, règlements et directives qui constituent le cadre dans lequel opère l'entreprise et règlements spécifiques par activité,
 - Nécessité de se protéger en réduisant ses risques et préserver son patrimoine technique, commercial, informationnel au sens large.
- Archiver légalement, c'est donc conserver (des informations, des documents, des objets, etc.) dans le but de les retrouver, pour des raisons identifiées, sur des durées définies.

LES DOSSIERS / DOCUMENTS CONCERNÉS

- Les dossiers / documents visés par l'archivage électronique :
 - les relations de l'entreprise avec des tiers (clients, fournisseurs, administrations, organismes sociaux, salariés, actionnaires, etc.) au titre de ses activités, reçus ou émis.
- L'objectif prioritaire est de ne considérer que les documents dans leur forme d'origine ou originale, caractérisés par leur valeur.
- Tout changement de forme du document préalablement à son archivage risque de remettre en cause la valeur du document archivé.

L'archivage légal, un socle nécessaire pour ...

- ... le secteur public
 - relation Administrations – Entreprises
 - relation Administrations – Citoyens
- le secteur financier (Banques, PSF-S, ...)
- le secteur médical (Dossier médical électronique)
- Les ressources humaines (Bulletin de paie)
- ...

Contact

Jean DIEDERICH

Président

APSI

Associate Partner

KURT SALMON

T +352 661 322 351

jean.diederich@kurtsalmon.com